La loi “anticasseurs” adoptée par surprise ?

11/03/2019 à 9h58

Contre toute attente, la proposition de loi “anticasseurs” a toutes les chances d’être adoptée définitivement ce mardi, après un ultime vote du Sénat.

Ce texte du chef de file des sénateurs Les Républicains (LR) Bruno Retailleau a été repris à son compte par le gouvernement, qui souhaitait aller vite dans le contexte des manifestations des “gilets jaunes”, émaillées de violences.

Cette adoption “conforme” des sénateurs permettra d’accélérer l’entrée en vigueur des dispositions de la loi : délit de dissimulation volontaire du visage dans une manifestation (un an de prison, 15 000 € d’amende). Il autorisera également des fouilles dans les manifestations et à leurs abords, afin de rechercher des “armes par destination”.

(…) Le Progrès